

« L'ALLOCATION UNIVERSELLE,

600 euros sans conditions pour tous et toutes, en conservant la Sécurité sociale existante. C'est la proposition défendue par Philippe Defeyt, économiste et président du CPAS de Namur (Ecolo). Au-delà du slogan, cette proposition est-elle réaliste et progressiste ?

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Economiste, membre fondateur et ancien secrétaire fédéral d'Ecolo, plusieurs fois élu en tant que député, Philippe Defeyt est aujourd'hui président du CPAS de Namur. Il publie régulièrement des analyses socio-économiques pointues sous l'égide de l'Institut pour un Développement Durable. Depuis de nombreux mois, il multiplie les interviews et les participations à des débats pour défendre sa proposition d'allocation universelle. En 1985 déjà, Defeyt défendait cette idée, avec Philippe Van Parijs et le Collectif Charles Fourier, créé pour porter ce débat. Mais il s'agissait alors d'une autre version de l'allocation universelle, supposant la disparition des formes actuelles de la Sécurité sociale et du salaire minimum garanti. Où en est aujourd'hui Philippe Defeyt à ce sujet? Que défend-il? Comment répond-il aux objections? Rencontre.



Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, est favorable à l'allocation universelle.

Ensemble ! Dans quel registre situez-vous vos récentes interventions publiques en faveur de l'allocation universelle ? S'agit-il du partage d'une réflexion générale d'intellectuel, ou bien d'un engagement de responsable politique qui souhaite faire inscrire une proposition dans le programme de son parti, et dans un second temps la voir mise en œuvre ?

Philippe Defeyt : Je pense que les intellectuels doivent mettre les mains dans le cambouis. Pour le moment, les « mains dans le cambouis » pour moi, c'est le CPAS de Namur. Les situations concrètes que j'ai rencontrées par ce biais nourrissent ma réflexion dans le débat sur l'allocation universelle qui a repris vie ces dernières années. Est-ce que j'ai une visée politique ? Oui, ça me plairait que mon parti aille au-delà de dire « On peut en discuter », ce qui n'engage à rien. Mais je veux surtout pousser l'ensemble des progressistes à réfléchir et à se confronter au réel. La gauche, globalement, porte le projet d'individualisation des allocations sociales. Mais qui y a travaillé dans le détail ? Qui voit les difficultés que ça pose, notamment pour le revenu d'intégration ?

Quelle est donc cette proposition d'allocation universelle dont vous proposez la mise en œuvre ?

Je propose l'octroi d'une allocation inconditionnelle. Inconditionnelle par rapport à tout autre revenu. Inconditionnelle par rapport au fait de vivre, ou pas, avec d'autres. J'y mets cependant quelques nuances : le montant peut varier avec l'âge, il peut aussi varier

en fonction de considérations liées à l'état de santé ou de handicap. La différence fondamentale avec l'« impôt négatif », c'est que, dans ce système-là, lorsque vous avez un petit salaire et que vous gagnez un euro en plus, vous perdez un euro via l'impôt. Dans le système de l'allocation universelle, tout ce qui est gagné en plus ne rabote pas l'allocation universelle. C'est une différence fondamentale par rapport aux allocations de chômage, au revenu d'intégration et aux allocations d'invalidité.

A quel montant se situe l'allocation universelle que vous souhaitez promouvoir ?

Il y a deux écoles. Pour l'une, le montant doit être suffisant pour être totalement autonome par rapport à l'obligation de travailler. L'autre école défend l'option que l'allocation universelle doit offrir un « point de départ », notamment par rapport à la construction des revenus de chacun. C'est à cette école-là que je me rattache. Le montant de l'allocation doit, selon moi, se situer autour de 600 euros par mois. Ça fait 1.200 euros pour un ménage d'allocataires.

Je précise que, dans mon modèle, aucune situation ne peut être détériorée par rapport à la situation actuelle, sauf les situations injustes. Il est évident que si quelqu'un gagne 5.000 euros, il doit contribuer beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre à travers l'instauration d'une telle allocation ?

En résumé, les objectifs sont les suivants : simplification du système, liberté des choix de vie, réduction du temps de travail et libération des initiatives. Pour moi, l'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. C'est l'Etat-providence avec une autonomie augmentée, moins de clientélisme et plus de société civile. L'allocation universelle, c'est une manière de financer la créativité, l'innovation sociale, l'immense besoin des personnes de faire des choses pour elles-mêmes. On ne peut quand même pas vivre dans une société où, pour une grande partie d'entre nous, il faut attendre 65, 67, et demain 70 ans, pour réaliser ce qu'on a réellement envie de faire. 600 euros, pour la majorité des travailleurs, c'est entre un tiers et un quart de leur salaire. Les personnes qui le souhaiteraient pourraient dès lors consacrer librement entre un quart et un tiers de leur temps pour les activités qu'elles choisissent. L'allocation universelle, c'est aussi la fin définitive et radicale des contrôles sur la vie privée et la situation familiale des personnes. Il est inacceptable que les allocataires

C'EST L'ETAT PROVIDENCE 2.0. »

sociaux soient pénalisés pour les choix familiaux privés qu'ils souhaitent faire. L'allocation universelle, c'est également une réponse par rapport aux progrès technologiques et à l'augmentation de la productivité, qui ne pourra plus nécessairement être absorbée à l'avenir par la création de nouveaux secteurs d'activité. Enfin, un travail sur la simplification du système de Sécurité sociale mène tôt ou tard à s'approcher de formes d'allocation universelle, sinon on n'en sort pas. Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. On nous oppose qu'il n'y a pas aujourd'hui de rapport de forces favorable à l'allocation universelle, mais il y en a-t-il davantage en faveur de l'individualisation des droits ou de la réduction du temps de travail ? Non !

Sauf qu'en Belgique, et à la différence de la réduction collective du temps de travail, l'allocation universelle recueille plutôt des soutiens politiques éparés à droite (au MR, au VLD) qu'à gauche ?

Il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas parce que le député Bouchez s'est positionné là-dessus que la proposition est portée à droite et par le MR. Le jour où ils se rendront compte de ce que coûte l'octroi d'une allocation universelle de 1.000 euros, l'idée sera mort-née dans son parti. Mais c'est sans doute vrai qu'il a, plus chez Ecolo que chez d'autres, des influences libertariennes. Nous sommes rentrés dans une logique dans laquelle l'Etat dit beaucoup aux gens ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. Je n'ai pas de problème à dénoncer cela, ni à dire que je suis un peu libertarien. Cependant, je demande un Etat fort pour protéger les citoyens, pour corriger les inégalités.

Octroyer une allocation de 600 euros aux 9.000.000 de personnes de 18 ans et plus qui résident en Belgique, ça demande de trouver 65 milliards.

Où trouvez-vous cet argent ?

Pour partie, il s'agit de montants déjà versés par la Sécurité sociale et des revenus de l'assistance sociale

« Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. »

(RIS...). On supprime tous les taux ménages. On ne supprime pas la couverture des soins de santé, que j'exclus, mais tout le reste est mobilisé pour ce financement de l'allocation universelle. Pour partie, ce financement provient également de réductions fiscales (puisque chacun a une allocation, il ne faut plus réduire les impôts pour personnes à charge). Il y a aussi des budgets plus marginaux à mobiliser. Si on donne une allocation de 600 euros à tous les étudiants, il ne faut sans doute pas maintenir l'intégralité des bourses d'études. Enfin, il faut des recettes fiscales nouvelles. Tout comme pour le financement d'une politique de



MINIMAS SOCIAUX (2015) : QUELQUES CHIFFRES

1. Salaire minimum garanti interprofessionnel
(plus de 21 ans) : 1.559 €

2. Allocations de chômage maximales
(sans complément d'ancienneté)

Isolé

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	1.170 €
à partir du mois 49	972 €

Cohabitant

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	869 €
à partir du mois 49	513 €

3. Revenu d'intégration

Personne cohabitante	555 €
Personne isolée	833 €
Chef de famille	1.111 €

4. Garantie de Revenu aux Personnes Agées (Grapa)

marié ou cohabitant	687 €
isolé	1.031 €

réduction collective du temps de travail ou d'individualisation des droits sociaux.

Dans votre système, dites-vous, personne ne serait perdant. Ne prévoyez-vous pas, par exemple, de diminuer les pensions publiques pour financer l'allocation universelle ?

Ah, ça, de façon transitoire, non. Il y a des droits acquis. Mais pour moi, à terme, il faut le même principe de pensions pour tout le monde. Donc un peu moins pour les pensions publiques et un peu plus pour les pensions privées.

Vous nous avez habitués, en tant qu'économiste et acteur politique, à ce que vos propositions soient

détaillées et précisément chiffrées. On s'attendrait dès lors à ce que vous mettiez des chiffres sur les différentes sources de financements proposées... Honnêtement, nous devons retravailler cette question. En termes de financement, on est en retard. J'accepte volontiers la critique. Mais le vrai débat, c'est de savoir dans quelle mesure il y a un rapport de forces pour aller chercher des recettes fiscales supplémentaires.

Comment conciliez-vous l'intention de faire en sorte que « personne n'y perde » et celle de simplifier la Sécurité sociale ?



⇒ Pour moi, si complément il y a pour quelque raison que ce soit (maladie, handicap, chômage, pension...), c'est lié strictement au parcours individuel de la personne, et non à sa situation familiale. En matière de chômage, par exemple, il n'y aurait plus de contrôle de la situation de cohabitation. Il n'y aurait plus de contrôle de la disponibilité sur le marché de l'emploi concernant l'allocation universelle, mais un contrôle de la disponibilité pourrait être maintenu pour le complément de chômage. Je suis opposé à la façon dont les contrôles de la disponibilité sont actuellement menés, mais en toute honnêteté intellectuelle, l'instauration d'une allocation universelle n'implique pas en elle-même la modification du contrôle de la disponibilité chômeurs. Contrairement à d'autres, je ne suis pas partisan d'une société dans laquelle une partie de la population se déconnecte complètement du marché de l'emploi et peut dire : « J'ai mes 1.500 euros par mois et le monde peut s'écrouler. »

Donc, la plupart des contrôles actuels sur les allocations qui sont supérieures à 600 euros par mois continueront, dans ce modèle, à être exercés ?

La vraie question, c'est : que deviennent les personnes qui, dans mon modèle, ont une allocation de 600 euros et qui vivent réellement seules ? Il faut examiner la situation sociale de ces personnes. Une partie d'entre elles vivent seules parce que cohabiter avec d'autres donnerait lieu à une sanction financière, pour elle ou pour la personne avec laquelle elles souhaitent cohabiter. Cette situation disparaît avec l'allocation universelle. Une autre partie de ces personnes ont déjà aujourd'hui d'autres revenus. Par exemple, un chômage partiel, un salaire à temps partiel. En additionnant ces revenus à l'allocation universelle, ces personnes-là dépasseraient le seuil du revenu d'intégration. Il n'en reste pas moins qu'il y a des personnes qui sont vraiment seules, qui ne bénéficient ni d'allocations de chômage partielles, ni de chômage partiel... Ça fait un nombre limité de personnes. Comment les aider ? Je ne souhaite pas maintenir les contrôles tels qu'on les fait actuellement dans les CPAS. Je pense que la seule solution est d'offrir à ces personnes-là un travail garanti. Un vrai travail garanti, barémisé... Mais du fait qu'on le permet à des personnes seules, il faut offrir cette possibilité de travail garanti à tout le monde.

Offrir à tout demandeur d'emploi une possibilité de travail barémisé garanti, n'est-ce pas un autre projet que celui d'allocation universelle ?

Non, c'est un complément de l'allocation universelle, c'est un minimum. Je situe ces emplois dans le secteur non marchand. Mais ce ne sont pas nécessairement des emplois de 40 heures par semaine. Je pense que ça ne

concernera dans les faits que peu de personnes, mais il faut le prévoir si on veut supprimer les contrôles en fonction de la situation familiale.

L'allocation de chômage a l'avantage essentiel pour les travailleurs à bas salaires de fixer ce que les économistes appellent un niveau de « salaire de réservation », c'est-à-dire un niveau de salaire minimum que l'employeur doit offrir pour trouver de la main-d'œuvre, qui doit être significativement supérieur à l'allocation de chômage. Ce salaire de réservation disparaît dans le système de l'allocation universelle, puisqu'elle se cumule avec le salaire. Dès lors, les employeurs ne risquent-ils pas de diminuer les salaires d'un montant équivalent à l'allocation ?

Pour moi, on ne touche pas au salaire minimum garanti. Si on réussit à établir un rapport de forces favorable à des idées de gauche, il s'appliquera également en ma-



tière de salaires. Qu'est-ce qui affaiblit aujourd'hui les organisations syndicales ? C'est le fait que, si elles ne disent pas « oui », le gouvernement le fera à leur place.

Vous êtes pour le maintien du salaire minimum garanti, mais ne faut-il pas réfléchir aux impacts réels de l'introduction d'une allocation universelle ? Quid de la pression à la baisse exercée par les centaines de milliers de personnes sans emploi qui bénéficieraient d'une allocation universelle insuffisante pour vivre dignement et pourraient cumuler l'allocation avec des heures de travail ? Ne risque-t-on pas de passer d'un système de chômage massif à la création d'une masse de travailleurs pauvres, selon le modèle des Etats-Unis ?

Moi, je pense que ça n'aggrave pas la situation. Je pense même que ça peut l'améliorer, parce qu'il y aura une moindre pression en termes d'offre de travail. Je vois

bien les jeunes aujourd'hui. Est-ce qu'ils veulent tous travailler à temps plein ? Non. Avec l'allocation universelle, ils vont ajuster leur offre de travail.

Les organisations syndicales sont opposées à l'allocation universelle. Dans ce contexte, voyez-vous un rapport de forces se construire pour mettre en œuvre une version de gauche de l'allocation universelle ? N'y a-t-il pas un risque sérieux que l'idée que vous défendez avec des intentions généreuses soit reprise par la droite dans un but très différent ?

L'objection est recevable. Est-elle pertinente ? Oui, mais je pense que les organisations syndicales doivent évoluer si elles veulent que les jeunes générations s'inscrivent dans le mouvement syndical. Elles doivent prendre en compte les nouvelles aspirations. Elles doivent aussi avoir un peu de courage. Dans quelle organisation discute-t-on vraiment de la fiscalité sur les voitures de société ? Dès lors, est-ce que cet argument est spécifique à l'allocation universelle ? Faut-il attendre un soutien syndical pour mener des débats progressistes ? J'ai récemment participé à un débat sur l'allocation universelle à Mons, avec M. Bouchez (MR) ainsi qu'un représentant de la FEB et de la FGTB. Eh bien, entendre une alliance objective de la FEB et de la FGTB sur l'allocation universelle, ça fait mal ! Ils l'ont dit : « On est d'accord là-dessus. » Pourtant, l'un des arguments de la FEB était qu'« avec une allocation universelle, on va donner de l'argent à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin »...

L'une des différences importantes entre l'allocation universelle et la réduction collective du temps de travail (RTT) n'est-elle pas que la réduction du temps de travail favorise une unification des conditions de travail de tous vers le temps plein, tandis que l'allocation universelle favorise les temps partiels, les horaires atypiques et la dualisation du marché du travail ?

Dans le modèle que je propose, les jobs à 5 euros de l'heure sont exclus. Quant au temps de travail, je suis partisan de garder au minimum l'idée du tiers-temps. Règle qui n'est pas respectée aujourd'hui et qu'il faut défendre. Ça fait partie de mon modèle. Il est exact que si le marché du travail n'est pas régulé, l'allocation universelle devient une subvention à l'employeur. Pour moi, elle doit donc être impérativement liée à ces deux conditions : maintenir le salaire minimum garanti et interdire le travail en dessous d'un tiers-temps. Pour une personne seule, le cumul d'un tiers-temps et de l'allocation universelle sera largement supérieur au revenu d'intégration. Pour le reste, pensez-vous qu'une réduction collective du temps de travail dans le domaine de la chimie va bénéficier aux titulaires d'un revenu d'intégration du CPAS de Namur ? Par ailleurs, sans rapport de forces suffisant, une réduction collective du temps de travail se traduit, comme on l'a vu en

France, par des augmentations de cadences. Je pense que le résultat sera au moins aussi intéressant avec l'allocation universelle qu'avec la RTT.

Marc Goblet (FGTB) nous faisait la remarque : « Donner la même chose à tout le monde, je ne trouve pas ça juste. » Est-il juste de donner une allocation de façon identique au président du CPAS de Namur et à une personne en état de besoin ?

Dans ma situation de président de CPAS, dans mon modèle, je vais payer plus d'impôts. De bons mécanismes pour financer l'allocation universelle permettent d'améliorer l'effet redistributif. Par ailleurs, regardez l'exemple des pensions. Si vous donnez une même somme avec un forfait à tout le monde, par définition, on réduit les écarts. La Grapa rétablit un peu l'équilibre, mais il y a un nombre important de personnes qui n'ont promérité qu'une pension de 500 ou 600

« Le mouvement syndical est sur la défensive, la gauche est sur la défensive aujourd'hui. On en vient à avoir peur de son ombre. »

euros... tandis que le gouverneur de la Banque nationale bénéficie d'une pension publique de l'ordre de 10.000 euros ! Si vous limitez les pensions à 3.000 à 4.000 euros bruts, et que vous prenez l'excédent pour assurer à tous un socle de 600 euros et un complément en fonction de la carrière, vous réduisez les inégalités en matière de pensions.

Vu le nombre de conditions que vous jugez vous-même nécessaires pour mettre en œuvre la version que vous estimez progressiste de l'allocation universelle, et vu le poids politique d'Ecolo, est-ce vraiment pertinent de l'inscrire dans son programme politique ? Plutôt qu'une refonte totale, ne serait-il pas plus judicieux d'essayer d'apporter au système existant des améliorations qui recueillent un plus large soutien à gauche ? Par exemple, par la RTT, les congés thématiques, les allocations de chômage, l'individualisation des droits, la création d'emplois publics ou non marchand pour réintégrer les exclus...

Principe de responsabilité, principe de réalité... Oui, et à certains moments, je participe comme chacun à des luttes pour des objectifs précis sur les terrains sur lesquels je suis engagé. Mais, à force de faire ça, on perd une capacité de projet, on est tout le temps sur la défensive. Chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, en vient à avoir peur de son ombre.

Un certain nombre de personnes sont critiques par rapport à l'allocation universelle, mais enthousiastes par rapport à l'idée de salaire garanti à vie développée par Bernard Friot. Qu'en pensez-vous ?

Friot ? Il n'y a pas mieux pour casser une idée ! Il développe un modèle tarabiscoté, pour lequel il faut se lever tôt avant de comprendre ce qu'il veut... Son système est déconnecté par rapport au réel et susceptible de recevoir la même objection : quel rapport de forces aujourd'hui pour l'instaurer ? □